

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

# Victime du Virus de l'Hépatite B

- Associations -

Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2005

**Description :**

Je viens vous faire part d'un problème de santé publique, problème qui est rarement évoqué par la médecine : le vaccin de l'hépatite B.



### Je viens vous faire part d'un problème de santé publique, problème qui est rarement évoqué par la médecine : le vaccin de l'hépatite B.



En effet, Cela remonte à 10 ans environ. L'État lance une grande campagne de vaccination. Plusieurs millions de français se sont faits vacciner. Mais étant donnée cette campagne, certains vaccins ont été produits en grande quantité sans se soucier de leur conservation. Il s'agit des vaccinations faites de fin 1994 à fin 1995 avec le vaccin **ENGERIX B**. Cette vaccination a provoqué de graves maladies diverses et variées, maladies permanentes ou maladies mortelles.

Les impacts du vaccin peuvent surgir 10 ans plus tard. Vous devriez jeter un coup d'oeil à votre carnet de santé. Le risque est incertain car la réaction du corps donne des résultats différents chez chaque humain (rassurez-vous, malgré ce vaccin, on peut ne jamais rien avoir).

Si vous avez été vacciné avec ce produit durant cette période, je vous incite à faire un check up complet (en demandant le taux d'anticorps pour l'hépatite B) car il vaut mieux prévenir que guérir !

Jeanne, une étudiante de 22 ans, est aujourd'hui atteinte par ce virus. Elle fut touchée par cette maladie, 9 ans ½ après sa vaccination. Elle nous fait part de son témoignage.

#### - Jeanne, comment s'est déclarée cette maladie ?

*"Au départ j'avais un genre de courant électrique qui partait du bas du dos et remontait jusqu'aux mains en longeant la colonne vertébrale, puis j'ai eu des douleurs dans la main gauche allant jusqu'à l'incapacité de plier les doigts de cette main.*

*Je suis tout d'abord allée voir un médecin généraliste sur Nice qui m'a envoyé voir un rhumatologue pour faire un électromiogramme des membres supérieurs (novembre 2004).*

*Décembre 2004, je rentre sur Toulon mais l'incapacité commençait à toucher la main droite. Je suis donc allée à la clinique de la main. Ils m'ont refait un électromiogramme. N'ayant toujours aucun résultat, ils me font une infiltration du canal carpien de la main gauche et me prescrivent un IRM du rachis cervical.*

*Janvier 2005, je passe l'IRM et cela dure plus longtemps que prévu car il y avait des anomalies de la moelle épinière et décide de monter jusqu'au cerveau. Et là il y avait également un grand nombre d'anomalies. A la sortie de l'IRM, un neurologue me prend en charge en me disant que ça peut être dû à une infection virale ou au pire cela peut être la sclérose en plaques (SEP). Je suis hospitalisée en février 2005. On me prélève du liquide céphalo rachidien et je suis mise sous solumedrol (cortisone) durant 3 jours. Ils me relanceront sans rien me dire.*

## Victime du Virus de l'Hépatite B

---

*Il y a très peu d'améliorations. Mon état de santé empire. Le syndrome de Lhermitte (courant électrique) augmente, et je commence à voir flou à tel point que je n'avais plus que 1/10 à l'oeil droit au lieu de 10.*

*En juin 2005, je change de neurologue. Il me refait un IRM et me dit qu'il s'agit d'une inflammation cérébrale. Il me confirme que je suis bien atteinte de la sclérose en plaque. Il m'hospitalise durant une semaine avec le solumedrolé durant 5 jours à dosage maximum, il s'occupe également de ma vision.*

*A l'heure actuelle, je n'ai plus le syndrome de Lhermitte, je peux me servir de mes mains et j'ai 6/10 à l'oeil qui était descendu jusqu'à 1/10. Cependant, le traitement de fond est prévu pour les mois à venir car je continue à faire des crises de SEP."*

Conséquence de cette vaccination, Jeanne a aujourd'hui une maladie à vie sans traitement radical (Le traitement de fond n'est fait que pour espacer les crises). Mais elle garde espoir, espoir qu'un jour les chercheurs trouvent le remède qui fera disparaître pour toujours ses crises de sclérose en plaque.

En février 1997, des personnes atteintes d'effets secondaires graves apparus dans les suites d'une vaccination contre l'Hépatite B créent l'association REVAHB (ces initiales signifient « Réseau Vaccin Hépatite B ») pour lutter contre ce virus. A l'heure actuelle, plus de 2 600 personnes ont déclaré un effet secondaire post-vaccinal grave auprès de cette association. Le risque zéro n'existe pas.

Si vous souhaitez plus d'informations vous pouvez aller sur leur site :

<http://www.revahb.org/> (âme sensible s'abstenir)